

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2018.32 du 3 mai 2018 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1830608S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-6 et R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2016.09 en date du 16 mars 2016 renouvelant M. Francis ROUBINET en qualité de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Occitanie;

Vu la délibération n° 2000-03 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 7 juillet 2000;

Vu la délibération n° 2017-17 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 15 décembre 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis ROUBINET, directeur de l'établissement de transfusion sanguine d'Occitanie, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tous les actes liés à la passation, la conclusion et l'exécution, y compris le choix du titulaire et la signature, des marchés publics de travaux et services associés relatifs à l'opération de restructuration de la maison du don de Toulouse (31000), ainsi que les documents et autorisations d'urbanisme y afférent.

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de M. Francis ROUBINET, directeur de l'établissement de transfusion sanguine d'Occitanie, délégation est donnée à M. Michel STIENT, secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine d'Occitanie, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 mai 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS